



## **Quand la Côte d'Azur est inondée, la direction de France 3 préfère ouvrir son parapluie que prendre l'antenne !**

Samedi 23 novembre 2019, les Alpes-Maritimes et le Var ont été placés en alerte rouge inondations à compter de 16h.

Samedi 23 novembre 2019, la mission de France 3 Côte d'Azur aurait dû être de prendre l'antenne au plus tôt, avant même l'heure du journal, pour informer, alerter les téléspectateurs, et leur permettre de se mettre à l'abri de tout danger.

Au lieu de cela, France 3 Côte d'Azur a vu son antenne confisquée, son journal de 19h supprimé, sur décision de la direction régionale et du réseau. La télévision régionale ce jour-là ce fut ... BFM.

Au motif que la station régionale a vu l'eau passer à ses pieds (n'atteignant qu'une partie du parking des salariés et sans jamais mettre en péril ni les équipements techniques, ni les salariés présents dans le bâtiment, conçu pour supporter le risque inondations), il a été décidé **par principe de précaution**, contre l'avis du responsable technique en charge de notre sécurité, et contre l'avis de tous les salariés, dont les représentants syndicaux et de proximité sont intervenus directement auprès des directrices régionale et du réseau, de ne pas diffuser le journal régional à 19h, et de laisser Marseille prendre l'antenne.

**Principe de précaution ! Depuis presque 4 ans les représentants syndicaux demandent que le parking des salariés soit surélevé afin d'être sécurisé, et que des mesures soient prises pour assurer le confinement des salariés dans le bâtiment (nourriture et lit d'appoint). Principe de précaution ! Aucune de ces mesures n'a été prise en compte par la direction.**

- Alors que des équipes sur le terrain, équipées de moyens de direct, étaient en capacité d'envoyer des images et des témoignages.
- Alors qu'à la station, il y avait suffisamment de personnels pour monter les sujets (ce qui a été fait) et assurer la réalisation du journal.
- Alors même que tous les salariés présents étaient prêts et opérationnels en cas de prise d'antenne, même de dernière minute (oui, on y a cru jusqu'au bout).
- Alors que depuis plusieurs mois, et même plusieurs années, les responsables techniques font un travail remarquable de prévention du risque inondation, et que ce jour-là, le cadre technique s'était démené pour permettre à chacun de travailler en toute sécurité.

Cette confiscation de notre antenne, nous l'avons vécue comme un véritable camouflet, résultat d'une décision autoritaire d'une direction plus soucieuse de se couvrir (et de justifier le projet de déménagement ?) que d'assurer sa mission de service public.

Dès que le droit de diffuser nous a été accordé de nouveau, dimanche à 11h30, nous avons prouvé que nous savions gérer des prises d'antenne exceptionnelles, quels que soient les préjudices personnels subis par les salariés, dont plusieurs se sont présentés spontanément au travail sans être planifiés, guidés par l'idée qu'ils se font de leur mission de service public.

Pour information, ce jour-là, la 202 bis, desservant la Plaine du Var, zone inondable dans laquelle se concentrent les recherches immobilières pour notre futur déménagement, a été fermée à la circulation. Quinze jours avant cette zone avait déjà été inondée, de nombreuses entreprises récentes ont été impactées et les transports en communs étaient inutilisables.

Existe-t-il un lieu dans les Alpes-Maritimes à l'abri de tout risque naturel ? La réponse est non. Il est grand temps d'apprendre à vivre et travailler avec la culture du risque. Les salariés d'Antibes y sont prêts.

Les DS et RP de France 3 Côte d'Azur  
Antibes, le 4 décembre 2019